



Kanton Bern
Canton de Berne

Mütter- und Väterberatung
Centre de Puériculture
Kanton Bern | Canton de Berne



Mise en réseau régionale dans le domaine de la petite enfance

Bienvenue

3^{ème} réunion Jura bernois
22 novembre 2017, Courtelary

Aperçu

- Bienvenue
- Echange interdisciplinaire sur la base de cas pratique
- Pause
- Présentations de l'Office cantonal de mineurs, de l'APEA du Jura bernois et du Centre de périculture
- Actualités et perspectives

Durée: 15:00-17:30 heures

Enchaînement

- Concept développement de la petite enfance dans le canton de Berne (2012)

(www.gef.be.ch >Famille>
développement de la petite enfance)

Stratégie cantonale de développement de la petite enfance

Rapport du Conseil-exécutif | Juin 2012



- Définition développement de la petite enfance

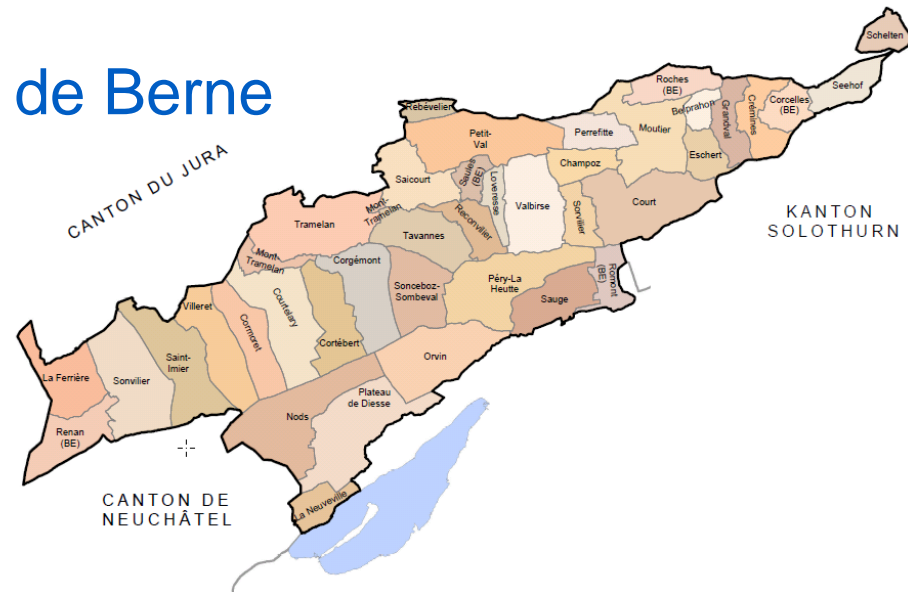
Offres et mesures adéquates visant à renforcer directement les ressources des familles avec enfants d'âge préscolaire et à soutenir ceux-ci. Le but du développement de la petite enfance est le renforcement des ressources.

- Définition développement de la petite enfance

Âge: 0-5 ans

Mise en réseau régionale dans le domaine de la petite enfance (0-5)

- Objectif: Favoriser la collaboration entre les acteurs dans le domaine de la petite enfance pour le bien-être de l'enfant
- 16 régions dans le canton de Berne
- Manifestations
 - Kickoff: 21.10.2015
 - „stand de marché“: 14.9.2016



Mise en réseau régionale dans le domaine de la petite enfance (0-5)

- Information / documentation

Nom d'utilisateur: **Miseenréseau**

Mot de passe: **Petiteenfance**

The image shows a screenshot of the website 'Mütter- und Väterberatung Kanton Bern'. The navigation menu includes 'Über uns', 'Kontakt', 'Unterstützung', 'Miseenréseau-Angebote', and 'Zusätzliche Stellen'. The 'Miseenréseau-Angebote' link is circled in red. Below the screenshot is a preview of the 'Mise en réseau régionale dans le domaine de la petite enfance' page, which contains the following text:

Mise en réseau régionale dans le domaine de la petite enfance
Description du projet
Les bassins de populations cibles
Dates des manifestations
Newsletter
Information du canton
Jura bernois
Sienne

Mise en réseau régionale dans le domaine de la petite enfance
Bienvenu!
Soyez les bienvenus sur la plate-forme électronique de mise en réseau pour le personnel qualifié du domaine de la petite enfance.
Pour toutes questions ou demandes, vous êtes priés de vous adresser à [Christian Gerber](#).

- Dédommagement des acteurs indépendants
- Prochain rendez-vous: → *Veillez remplir le sondage*

Domaine de la petite enfance de la région Jura bernois

Prestations consultation professionnelle

- Sages-femmes
- Pédiatres, Médecins de famille qui traitent des enfants
- Maternités
- Centre de puériculture du canton de Berne
- Service psychologique pour enfants et adolescents du canton de Berne
- Service éducatif itinérant
- Santé bernoise
- Croix-Bleue
- Association orthophonie

Prestations accueil

- Crèches
- Responsables de groupes de jeux
- Ecoles à journée continue
- Associations de parents de jour
- Chaperon Rouge

Autorités et offices

- Préfecture
- Services sociaux régionaux
- Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte
- Inspection scolaire
- Exécutifs communaux Social et Formation

Prestations formation, rencontre, intégration

- Animation de jeunesse
- Associations de parents
- AEMO
- Caritas
- Migration / Intégration
- Autres acteurs

Prestations domaine scolaire

- Direction d'école
- Personnel d'école enfantine
- Travail social scolaire

Pause

→ environ 20 minutes

Détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant (0 à 5 ans) - Collaboration comme condition d'une protection de l'enfant efficace



Mise en réseau régionale
dans le domaine de la petite enfance
22 novembre 2017



Evelyne Lehmann
Office des mineurs du
canton de Berne

Données de référence du projet

- **Mandants:** Conseil-exécutif et Grand Conseil, 2012
- **But:** optimiser les structures et les offres et développer des formes de coopération et de mise en réseau.
- **Groupe de projet:** Office des mineurs du canton de Berne (direction), autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, Office des affaires sociales (SAP), Association des médecins de famille et des pédiatres bernois, Fédération suisse des sages-femmes, section de Berne, centres de puériculture du canton de Berne, Service bernois de lutte contre la violence domestique (POM), fondation Santé bernoise et Services psychologiques pour enfants et adolescents (INS)
- **Durée:** de 2013 à fin 2016. Documentation disponible.



Contexte

- Il est important d'avoir une compréhension commune du sens, du contenu et des objectifs liés à la notion de protection de l'enfant.
- Avec l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte, en 2013, la situation s'est modifiée de façon radicale: les acteurs se sont diversifiés, les interfaces et les compétences ont changé.



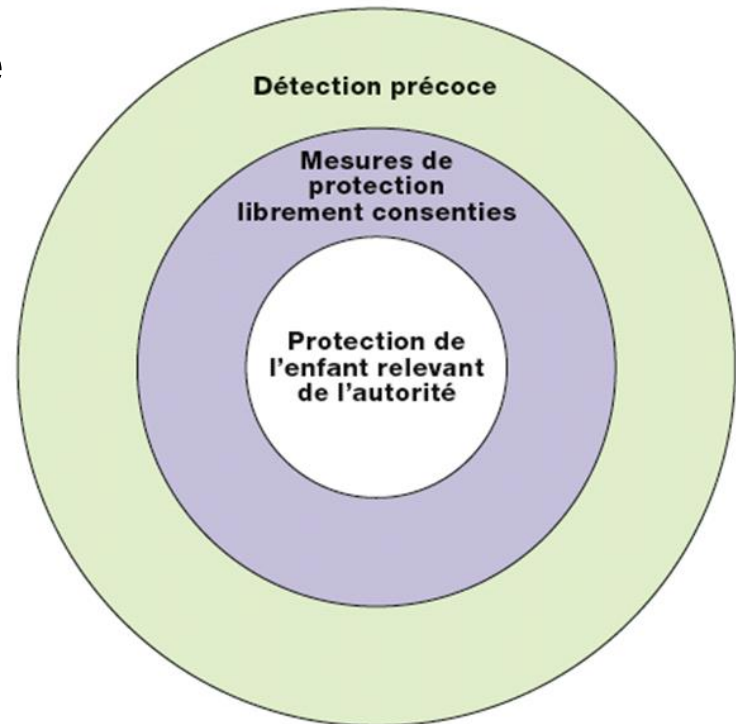
Détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant

- La protection de l'enfant commence bien avant le prononcé de mesures par une autorité.
- ➔ Compréhension de la protection globale de l'enfant
- Les niveaux d'action, pour les spécialistes de la détection précoce, sont au nombre de deux:
 - Perception des signes
 - Action adéquate et coordonnée
- Le but est de renforcer suffisamment tôt la compétence des parents en leur offrant un soutien répondant à leurs besoins.
- ➔ OM (2016): Feuille d'information sur la protection de l'enfant



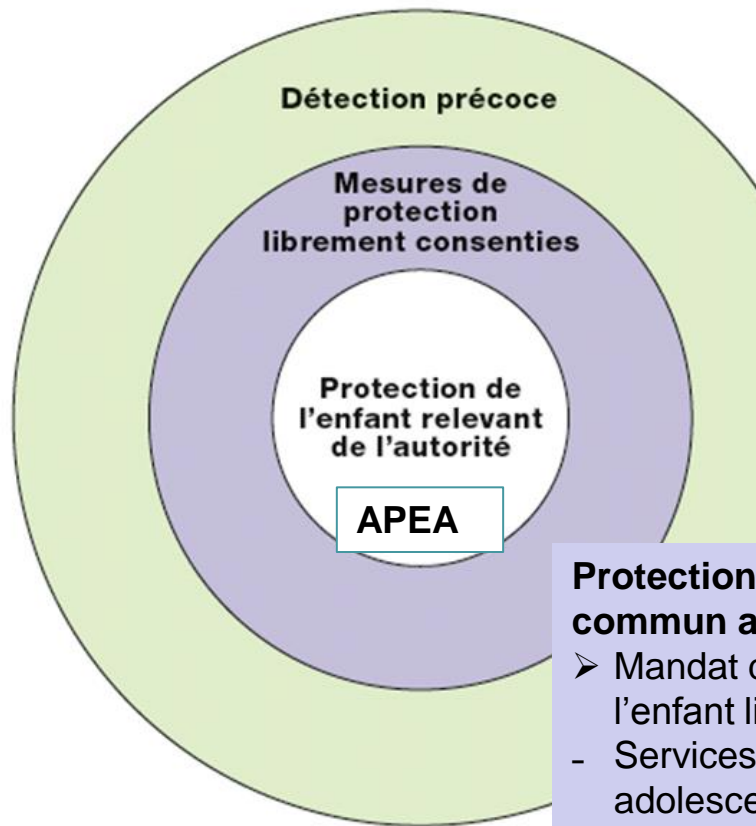
Collaboration comme condition d'une protection de l'enfant efficace

- La détection précoce permet de trouver des relais et donc d'autres aides.
 - Potentiel d'efficacité élevé
 - Aspect primordial du travail avec les parents
 - Professionnalisme et connaissances indispensables au sujet des services spécialisés dans l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que de leurs tâches et de leurs compétences



→ Coopération, mise en réseau et échange d'informations

Les acteurs de la protection globale de l'enfant



Détection précoce

- Professionnels travaillant avec des enfants et des (futurs) parents.
- Aucun mandat de conseil explicite dans le domaine de la protection de l'enfant
 - Sages-femmes, infirmiers et infirmières pendant la période du post-partum
 - Directeurs et directrices des structures d'accueil de jour et autres responsables de la prise en charge d'enfants
 - Responsables des services de prise en charge relais et des programmes de visites à domicile, etc.

Protection de l'enfant librement consentie/décidée d'un commun accord

- Mandat de conseil dans le domaine de la protection de l'enfant librement consentie
 - Services sociaux, services psychologiques pour enfants et adolescents, centres de puériculture, etc.

Conseils aux professionnels et aux personnes concernées

Services psychologiques pour enfants et adolescents, centres de puériculture, Groupe de protection de l'enfant de l'Hôpital de l'île de Berne, APEA, etc.

Les axes principaux du projet

1. Guide aux spécialistes

- Aides à l'évaluation, associées à un graphique de classification
- Commentaires sur les aides à l'évaluation

2. Coaching pour spécialistes

3. Formation



1. Aides à l'évaluation

- Lorsqu'une situation problématique semble se présenter, qu'il existe un malaise, un soupçon de mise en danger
- Aides à une évaluation correcte
 - Aides à l'évaluation et commentaires qui
 - permettent de mieux percevoir les facteurs de risques et de protection;
 - facilitent l'évaluation de la situation et du risque;
 - classent le besoin de soutien dans une catégorie selon le système de feux (VERT / JAUNE / ORANGE / ROUGE).
- Aides à la planification du suivi
 - Graphique de classification
 - Intégration des parents, prise en compte, en particulier, de leur aptitude et de leur disposition à coopérer
 - Recommandation consistant à recourir à d'autres spécialistes (principe du double contrôle)



2. Coaching pour spécialistes

- Le recours à des conseils spécialisés permet d'alléger le poids de la responsabilité face à une situation.
- Soutien à l'évaluation ou pour la procédure à suivre
 - Aide à l'évaluation de la situation
 - Clarification des mesures à prendre pour aiguiller les parents
 - Prestations de conseil



- ➔ Interlocuteur: Centre de puériculture du canton de Berne, sur mandat du canton
- Autres conseils spécialisés dans le domaine de la protection de l'enfant: services psychologiques pour enfants et adolescents, Fil rouge, APEA
- Suivi des processus internes à l'organisation dans les structures d'accueil collectif de jour: offre de la Santé bernoise

3. Formation portant sur le guide

- Deux jours, en français et en allemand, financés par le canton
- HESB Travail social, sur mandat du canton
- A ce jour, quelque 420 spécialistes ont été formés (2016/2017)
 - sages-femmes indépendantes
 - directeurs et directrices de structures d'accueil collectif de jour (crèches)
 - services de la Croix-rouge suisse
 - collaborateurs du programme de soutien précoce «petits:pas»
- Offre de formation pour les prochaines années
- But: mise en œuvre des bases spécialisées, langage unique, sensibilisation





1^{re} édition (fr.): novembre 2016
1^{re} édition (all.): juillet 2016



**Nous vous remercions
de votre attention!**



Offre de coaching pour spécialistes

Une offre gratuite pour **les crèches, le service de garde d'enfants à domicile (Croix-Rouge suisse), les sages-femmes** et d'autres spécialistes du domaine de la petite enfance, qui disposent d'un mandat de détection précoce d'une potentielle mise en danger du bien-être de l'enfant, mais qui ne disposent **d'aucun mandat explicite d'accompagnement dans le cadre de la protection de l'enfant.**



L'offre de coaching dans le détail

- Coaching pour l'utilisation des «aides à l'évaluation»
- Coaching pour l'examen d'une évaluation concluant à une mise en danger potentielle du bien-être de l'enfant (**Principe du double contrôle**)
- Coaching pour l'introduction des démarches ultérieures
- Participation à l'échange de triage avec les parents

Pour davantage d'infos:

<http://www.mvb-be.ch/fr/offres-de-cooperation>



Autres formes d'accompagnement auprès du Centre de puériculture après le triage effectif

- **Entretien approfondi**: élaboration d'un plan d'aide, évaluation de la volonté et de la capacité de collaboration des parents
- Selon le besoin de soutien, **implication de services spécialisés** (p. ex. SPE, organisations spécialisées en matière de dépendances, services psychiatriques)



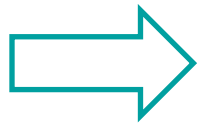
Autres formes d'accompagnement auprès du Centre de puériculture après le triage effectif

- **Accompagnement et contrôle lors de la mise en œuvre du plan d'aide:** le Centre de puériculture, en sa qualité d'organisme spécialisé pour les questions de protection de l'enfant, conserve la conduite du dossier lorsqu'il s'agit de familles qui présentent des risques d'une potentielle mise en danger du bien-être de l'enfant (pour autant qu'aucun service social ne soit impliqué)
- Libre choix limité pour les parents



Coopération entre sages-femmes indépendantes et Centre de puériculture

Une réglementation standardisée de la collaboration entre les sages-femmes indépendantes et le Centre de puériculture:



Transmission en commun au domicile de la famille dans **les situations complexes** ou en cas de **soupçon d'une mise en danger potentielle du bien-être de l'enfant** après application de l'instrument de détection précoce

Objectif

- Garantie **d'un encadrement continu** «aussi tôt que possible» et accompagnement **de familles présentant un besoin de soutien élevé.**



Détection précoce sans instruments d'aide à l'évaluation

Encadrement spécialisé par

Service psychologique pour enfants et adolescents du canton de Berne, entre autres




Merci pour votre attention

Protection des mineurs



Importance de la détection précoce



- Une bonne mise en réseau des professionnels peut permettre d'éviter une intervention de l'APEA, par la mise en place de mesures librement consenties

- l'APEA se tient toujours à disposition pour des échanges informels. A ce titre, un membre de l'APEA du Jura bernois fait partie du Fil Rouge

Principes de la protection de l'enfant

Mesures visant à écarter un danger menaçant le bien de l'enfant

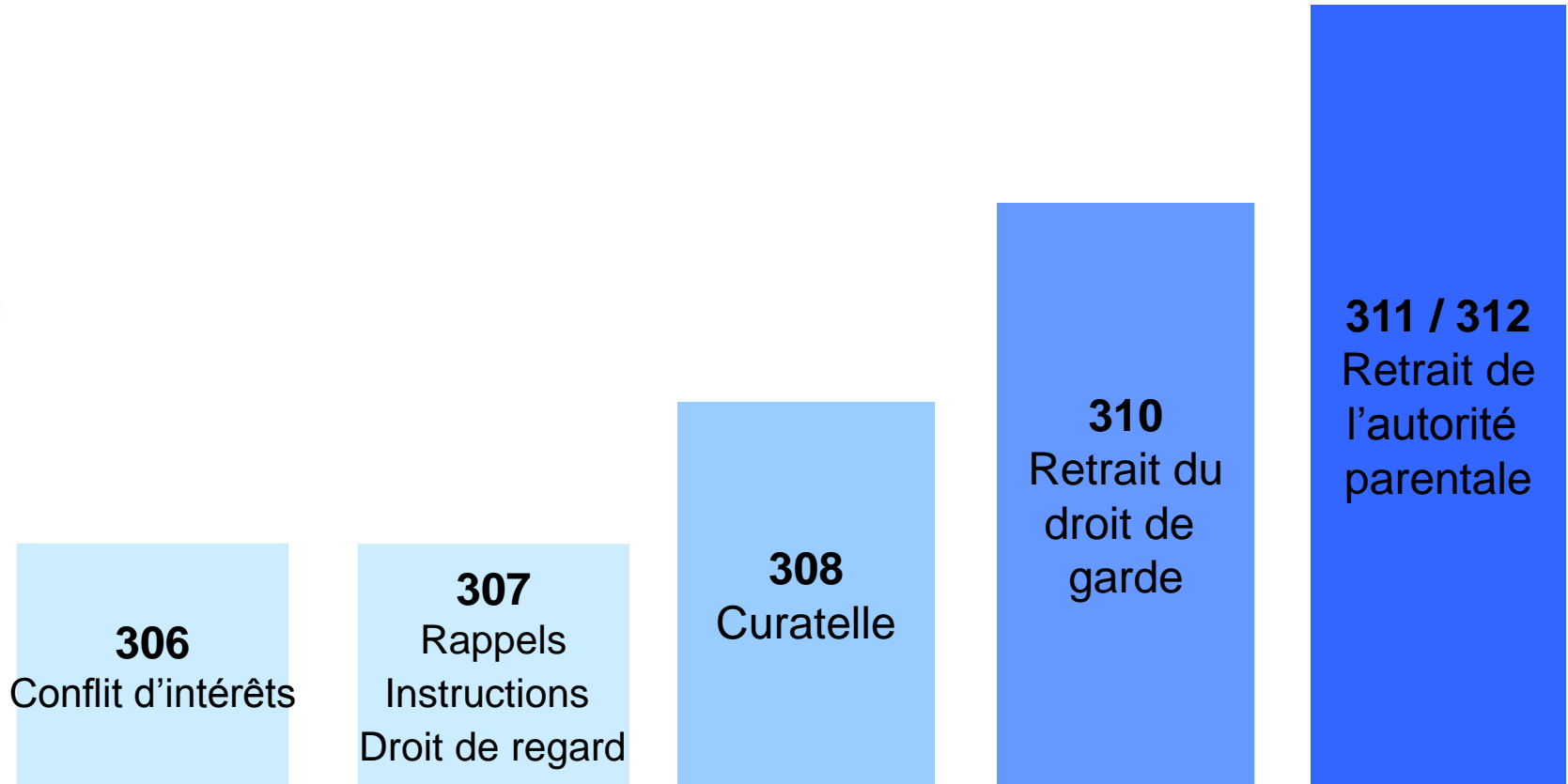
 Intervention indépendante de la faute

— Subsidiarité (intervention si l'encadrement sur une base volontaire se révèle insuffisant)

Complémentarité

Proportionnalité (⇒ nécessité, conformité au but visé, intensité / degré de l'intervention)

Aperçu des mesures de protection de l'enfant prévues par le Code civil



Droit d'aviser et obligation d'aviser

Sont **tenus** d'informer ***APEA***:

- **tout fonctionnaire** dans l'exercice de ses fonctions,
- **les autorités de poursuite pénale.**

A le droit d'informer ***APEA***:

toute personne qui constate qu'un enfant est en danger.

Sont **tenus** de dénoncer au ***Ministère public***:

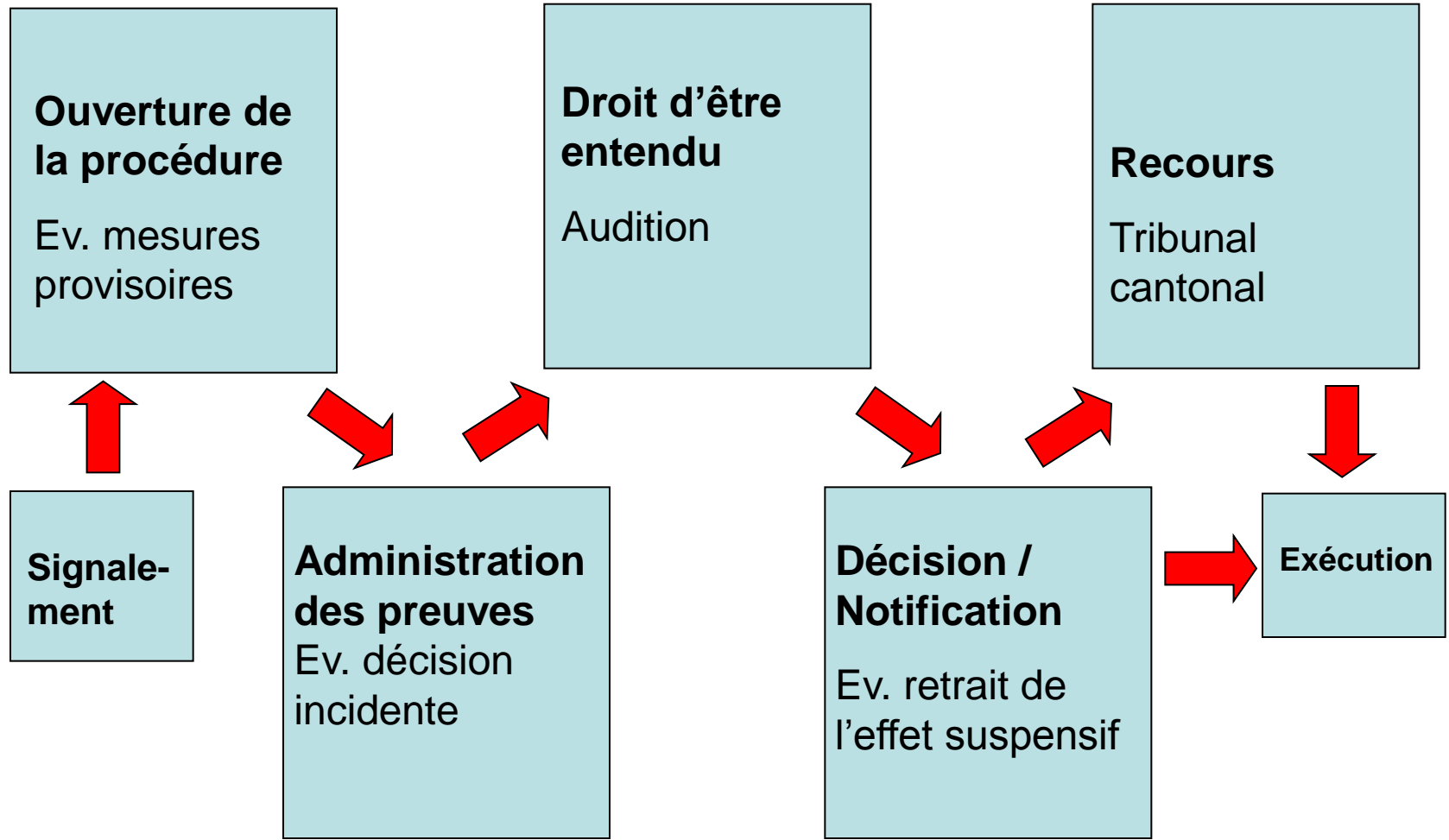
- les autorités de poursuite pénale (délits poursuivis d'office)
- les autres autorités / les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions (crime)

Exceptions:

- **APEA** et personnes mandatées par ces dernières
- Personnes ayant le droit de refuser de témoigner
- Diverses autres exceptions prévues dans des lois spéciales (p.ex. LASoc, LEO)



Aperçu de la procédure de protection de l'enfant



Administration des preuves

Moyens de preuve (art. 19 al. 1 LPJA):

- Documents
- Rapports officiels
- Renseignements des parties ou de tiers
- Interrogatoire des parties
- Dépositions de témoins
- Inspection des lieux
- Expertises
- Moyens techniques revêtant le caractère de titres





Questions?

Continuation

- Le prochain rendez-vous: novembre 2018
- Contenu:
 - Sujets de l'échange d'aujourd'hui?
 - Sujet du dernier échange: Protection des données



Kanton Bern
Canton de Berne

Mütter- und Väterberatung
Centre de Puériculture
Kanton Bern | Canton de Berne



Merci de votre participation

3^{ème} réunion de mise en réseau du Jura bernois
22 novembre 2017, Courtelary